

*Matières du tems. Janvier 1716.* 31  
 avoit fait arrêter pour dettes le Marquis de la Roza, Grand Maitre d'Hôtel de la Reine. Cet arrêt éleva contre le Prelat tous les grands Officiers de la Couronne, sur tout ceux de la Maison du Roi & de la Reine, parce qu'ils prétendoient, comme il est vrai, que suivant l'ancienne coûtume, ils avoient des Chefs & des Officiers supérieurs qui seuls avoient droit de décider des affaires où ils étoient parties. Le Roi par sa sagesse ordinaire & par sa justice trouva à propos d'ôter la Charge de Président à l'Evêque que je viens de nommer, & de lui ordonner d'aller resider dans son Evêché, pour prendre soin de son Troupeau. Peu de jours après le Roi fit publier un Decret, par lequel Sa M. ôtoit au Conseil de Castille la connoissance des affaires civiles & criminelles des Officiers & autres personnes de sa Maison.

*Le Roi ôte au Conseil de Castille la jurisdiction sur les gens de sa Maison.*

V. Sa M. Catholique a réglé le Gouvernement des Royaumes d'Aragon, de Valence, & de la Principauté de Catalogne; il sera à l'avenir semblable à celui qu'on pratique en Castille, ayant déjà commencé de nommer les Officiers dont doivent être composées les Chancelleries de ces trois Provinces. Ce Reglement n'étant pas encore publié, on n'en peut pas dire aujourd'hui d'autres circonstances.

*Reglement pour le Gouvernement d'Aragon, Valence & Catalogne.*